



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du médecin cantonal SMC
Kantonsarztamt KAA

Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

T +41 26 305 79 80, F +41 26 305 79 81
www.fr.ch/smc

Plans et dispositifs cantonaux

1) Dispositif de coordination des prises en charge des personnes souffrant d'addiction

La coordination est assurée par un dispositif et par des outils permettant la mise en commun d'informations, la planification et l'évaluation de l'offre de prise en charge en lien avec les besoins de la population. Ce projet découle d'un rapport validé par le Conseil d'Etat en juin 2012.

Dans ce cadre-là, le dispositif d'indication pour les personnes souffrant d'addictions est un outil central de la politique des addictions dans le canton de Fribourg. Ses principaux objectifs sont :

- Permettre l'évaluation, l'indication et le suivi des personnes souffrant d'addiction vers une offre d'aide appropriée.
- Améliorer la coordination des prestations sociales et médicales en développant le travail en réseau.
- Identifier les besoins de la population souffrant d'addiction et favoriser l'adaptation des prestations en fonction des évolutions incessantes, parfois rapides des besoins et de nouveaux types de consommation.

Ce dispositif, mené par le SMC, soutient le canton de Fribourg dans sa mission de pilotage et de planification des prestations dans le domaine de l'aide aux personnes souffrant d'addiction.

2) Plan cantonal d'action alcool (PCAA)

Le Plan cantonal action alcool (PCAA) est un projet mené conjointement par le Service de la santé publique (SSP) et le Service du médecin cantonal (SMC). Il se base sur le Plan national alcool (PNA) et s'inscrit dans le prolongement du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2011 (prolongé pour la période 2011-2015) et de son plan d'action. Le PCAA a pour ambition d'établir la politique fribourgeoise en matière d'alcool autant dans le domaine de la promotion de la santé et la prévention qu'en ce qui concerne la prise en charge et le traitement. L'élaboration du PCAA figure dans le programme gouvernemental 2012-2016. Sur la base d'une analyse de la situation actuelle (besoins existants et projets mis en œuvre), le PCAA entend définir des priorités d'action pour le canton de fribourg. Le PCAA vise à terme à proposer aux partenaires fribourgeois un cadre de référence commun permettant d'assurer un pilotage optimal d'une politique alcool fribourgeoise cohérente et adaptée au contexte actuel.

3) Programme cantonal Tabac (PCT)

La prévention contre le tabagisme est une tâche du canton de Fribourg ancrée dans la loi. Le projet cantonal tabac 2009 - 2013 vient s'inscrire dans le programme national tabac 2008 - 2012. Ainsi, la mission et les objectifs généraux du programme national sont transférés dans un contexte cantonal. Le nombre de cas de maladie et de décès dus au tabagisme doit être réduit (mission). Il importe de diminuer également la proportion des fumeurs, des fumeuses et des personnes exposées au tabagisme passif (objectifs généraux).

Pour y parvenir, des mesures et des objectifs opérationnels sont définis dans les champs d'action suivants :

- Campagnes, information et coordination
- empêcher l'entrée dans le tabagisme
- Protection contre le tabagisme passif
- Encouragement à arrêter de fumer

Le programme mise sur des mesures à la fois comportementales et contextuelles. Il est intégré dans des activités nationales, régionales et locales, fondé sur des faits et adopte une approche participative.

Il est dirigé par un groupe de pilotage composé de la déléguée à la prévention et promotion de la santé, du médecin cantonal et de la directrice des ligues de la santé. Le CIPRET assure la mise en œuvre opérationnelle du programme.

4) Plan d'action contre le surendettement et lutte contre le jeu excessif

Afin de mieux coordonner la politique cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement et le jeu excessif, le Conseil d'Etat crée le 24 mars 2014 la Commission cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement et le jeu excessif rattachée à la DSAS. Celle-ci sera chargée de la coordination des interventions dans le canton.

L'analyse détaillée de la politique fribourgeoise de prévention et de lutte contre le surendettement a permis au Conseil d'Etat de renforcer le dispositif en place et de définir un plan d'action sur 4 ans, soit de 2013 à 2016. Les mesures à prendre touchent toute la population fribourgeoise puisque selon les conclusions du rapport, personne n'est à l'abri d'un surendettement. Le financement des nouvelles mesures coûtera près de 231' 000 francs pour les années 2013 à 2016, pris en charge par le Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif. Celui-ci est alimenté par la taxe de 0.5% du revenu brut des jeux de loterie et paris (Loterie Romande).